

# Le point sur l'emploi des artistes de la musique intermittent·e·s

Juin 2021

Cette enquête a été menée du 03/06/2021 au 20/06/2021 via un formulaire en ligne. Elle a recueilli 506 réponses. Nous en tirons les conclusions suivantes :

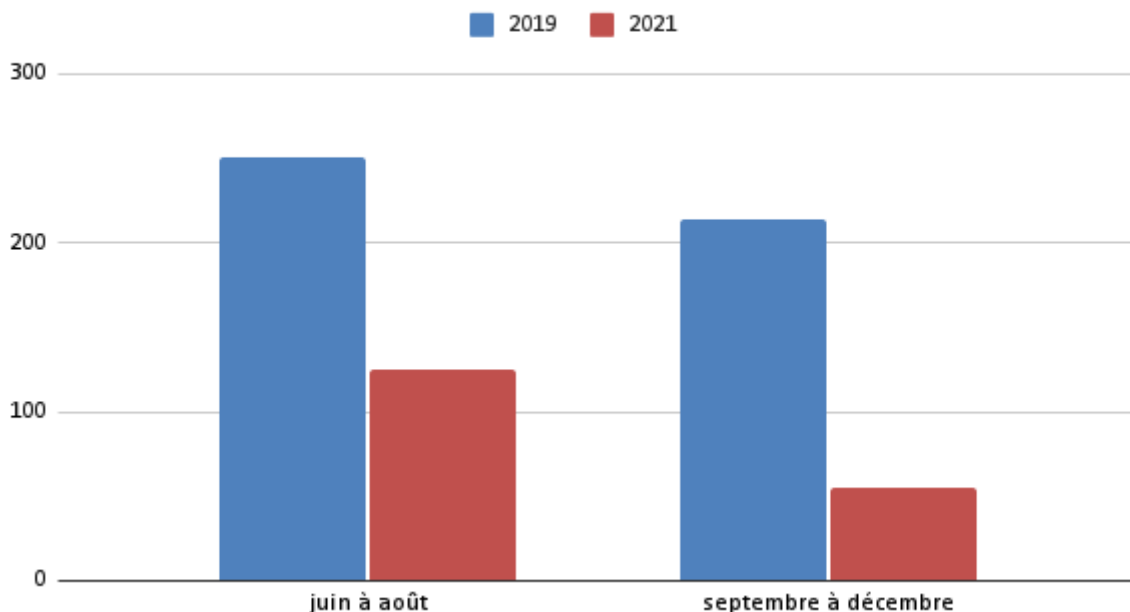
- La reprise n'est qu'une illusion, le volume de travail des musicien·ne·s est très loin du niveau d'avant crise. L'absence de perspectives est très inquiétante.
- Le volume d'emploi de 2021 va directement se répercuter sur le montant des allocations journalières de 2022, perpétuant les baisses de revenus sur au moins une année, deux pour ceux qui tomberont dans les filets de sécurité.
- 73% des musicien·ne·s auront effectué moins de 507h entre mars 2020 et décembre 2021. Pour eux, c'est la date de l'ancienne ouverture de droits qui déterminera leur avenir : ceux qui ont ouvert des droits début 2020 seront concerné·e·s par les filets de sécurité et donc par une durabilité de la baisse de revenus, mais également les risques de basculement au régime général. Ceux qui ont ouvert au printemps ou à l'été 2019 seront moins impacté·e·s. Même, ils pourront faire des renouvellements anticipés pour conserver une allocation journalière décente grâce aux mesures d'allongement de la période de recherche.
- Le volume d'emploi de 2021 met en danger les primo-entrant·e·s qui ont ouvert leurs droits début 2021 et pour qui il n'existe aucune mesure de protection spécifique en 2022, l'allongement de la période de recherche étant inutile pour eux.

Plus que jamais, une prolongation des droits jusqu'à un an après la reprise réelle et totale du travail est nécessaire, ainsi qu'un plan de soutien ambitieux à l'emploi pour que cette reprise puisse enfin avoir lieu.

## Volumes de travail

Nous avons comparé le nombre moyen d'heures de travail prévu par les sondé·e·s en 2021 à celui réalisé en 2019, sur deux périodes : juin à août et septembre à décembre.

### Volumes de travail en heures

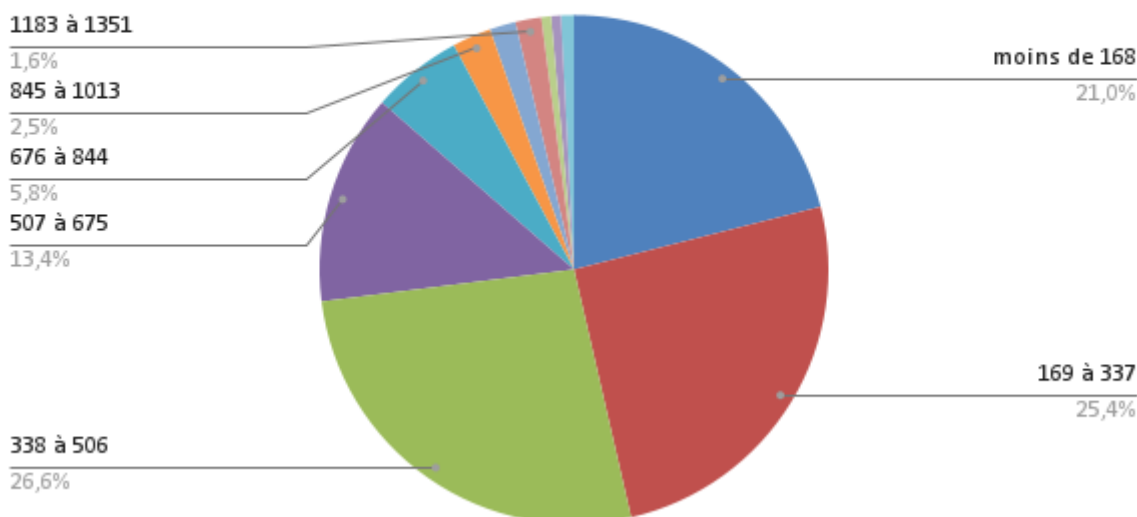


Pour la période juin-août, les sondé·e·s ont en moyenne prévu 124,7 heures de travail en 2021, alors qu'en 2019, il y avait en moyenne 250,3 heures sur la même période.

Pour la période septembre-décembre, les moyennes sont respectivement de 55,0 heures en 2021 contre 213,9 en 2019.

### Nombre d'heures faites ou prévues entre 01/03/2020 et 31/12/2021

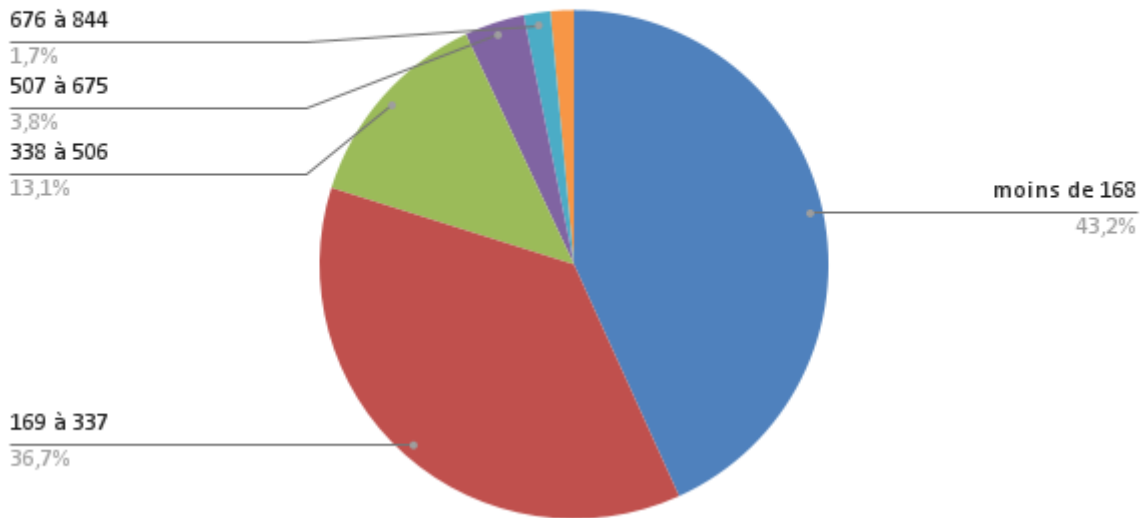
y compris activité partielle et heures A8A10 hors musique



Note de lecture : 21% des sondé·e·s ont fait ou prévu moins de 168 heures de travail entre le 01/03/2020 et le 31/12/2021.

## Nombre d'heures faites ou prévues entre 01/01/2021 et 31/12/2021

y compris activité partielle et heures A8A10 hors musique



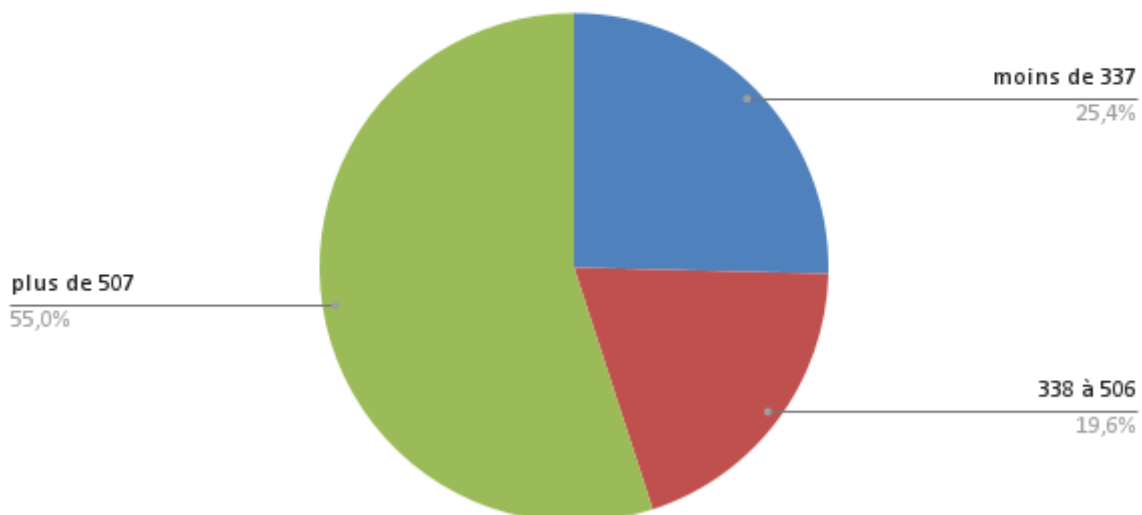
Note de lecture : 43,2% des sondé·e·s ont fait ou prévu moins de 168 heures de travail entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

## Ouvertures de droits

Chez ceux qui sont déjà indemnisé·e·s, seul·e·s 55% devraient réunir les 507h depuis leur dernière ouverture de droits pour rouvrir des droits à l'ARE. 19,6% auraient entre 338 et 507h, leur ouvrant la possibilité de la clause de rattrapage. 25,4% seront à l'APS.

## Nombre d'heures faites ou prévues entre la dernière ouverture de droits et le 31/12/2021

Y compris activité partielle, heures A8A10 hors musique, et enseignement (140h ou 170h max)

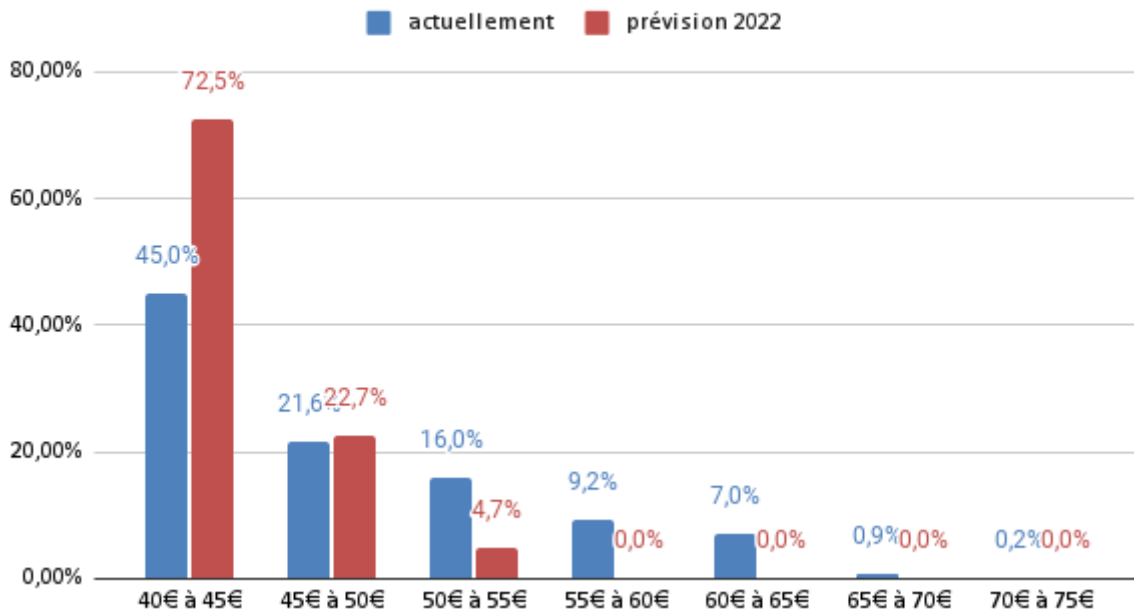


# Allocations chômage

Grâce aux chiffres recueillis, nous avons pu simuler un calcul d'allocations journalières pour 2022.

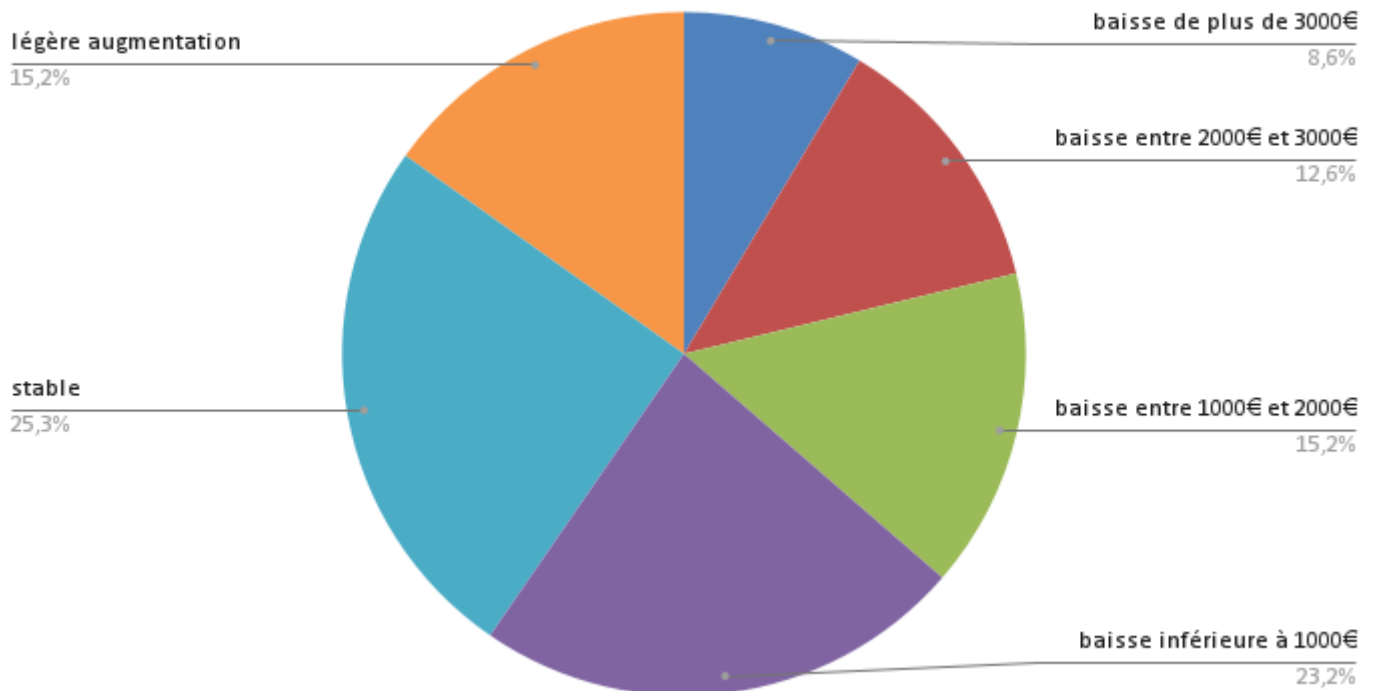
- L'allocation journalière va baisser de 4€ en moyenne pour les musicien·ne·s. Cela veut dire une perte de revenu nette de 870€ en moyenne sur l'année 2022.
- 56% des sondé·e·s seront à l'allocation plancher contre 38% aujourd'hui.

## Répartition des musicien·ne·s par montant d'allocation journalière



## Évolution des revenus annuels pour 2022

(à volume de travail équivalent à 2019)



## Notes techniques

- *Nous comparons du travail prévisionnel à du travail effectué : à 6 mois de projection, la différence est relativement faible dans la plupart des secteurs.*
- *Nous savons que notre enquête couvre un échantillon relativement plus pauvre habituellement que la moyenne des musicien·ne·s. Mais la comparaison en volume d'emploi se fait sur le même échantillon (précédente étude), quant aux données sur les baisses de revenus/AJ, les musicien·ne·s les plus aisé·e·s. seront les plus impacté·e·s, nous sommes donc légèrement en-dessous de la réalité.*